

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE7^{ème} séance de l'année 2015

Mercredi 23 décembre 2015

DÉLIBÉRATION N°2015.12.07/226

**Autorisation donnée au Président
de signer des conventions de gestion avec le
SYVADE pour le traitement des déchets et la
collecte sélective des emballages ménagers des
villes membres**

L'an deux mille quinze, le mercredi 23 décembre, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est rassemblé au siège de CAP Excellence (salle du Conseil), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 15 décembre 2015.

Présents : 27**Président**

M. Éric JALTON

Vice-Présidents

M. Jacques	BANGOU	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	4 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau

Mme Marlène	MELISSE-MIROITTE
Mme Josiane	GATIBELZA
M. Michel	RINÇON
Mme Francesca	FAITHFUL

Autres Conseillers Communautaires

Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS
Mme Lise Claude	AZEDE
M. Georges	BERGINA
M. Jean-Luc	CELIGNY
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO
M. Chazy	CIRANY
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE
M. José	GUIOLET
M. Jocelyn	LEREMON
M. Maurice	LORQUIN
M. Jean-Charles	SAGET
M. Patrick	SELLIN
Mme Nadiyah	SURVILLE-PERAFIDE
Mme Ketty	WALPO

Excusés représentés : 4**Vice-Présidents :**Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6^{ème} Vice-Présidente)
Procuration à Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDEMme Claudine CHALUS (12^{ème} Vice-Présidente)
Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAS**Conseillers Communautaires:**Mme Juliana FENGAROL
Procuration à Mme Josiane GATIBELZAMme Hélène MOLIA-POLIFONTE
Procuration à M. Georges DAUBIN**Excusés non représentés : 11****Vice-Présidents :**M. Ary CHALUS (1^{er} Vice-Président)M. Georges BREDENT (8^{ème} Vice-Président)Mme Maguy CELIGNY (9^{ème} Vice-Présidente)**Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :**

Mme Corinne PETRO - M. Dominique THÉOPHILE

Mme Lyliane PIQUION

Conseillers Communautaires:

M. Olivier SERVA - Mme Nadège THÉOPHILE -

M. Audry CORNANO - M. Harry DURIMEL -

Mme Célia HATCHI-MIMIETTE

Absents : 8**Vice-Présidents :**M. Dominique BIRAS (11^{ème} Vice-Président)M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)**Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :**

M. Fabert MICHELY - Mme Marie-Camille MOUNIEN

M. Justin DESSOUT

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Solange LEBLANC - M. Daniel MARSIN -

M. Alix NABAJOH

Le Conseil Communautaire a désigné *Madame Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX* en qualité de Secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-17, L5215-27, L5216-5-II, L5216-7 et L5216-7-1 applicables aux communautés d'agglomération;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite Communauté d'Agglomération;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU les statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence du 30 décembre 2008 modifiés par l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DICTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence n°2015.07.04/179 du 16 juillet 2015 portant modifications des statuts de la CAP Excellence : adoption des compétences Environnement et Cadre de vie;

Considérant le rapport du Président ;

Par arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DICTAJ/BRA du 7 décembre 2015, les statuts de la Communauté d'Agglomération ont été modifiés afin que cette dernière exerce les compétences Environnement et Cadre de Vie à compter du 1^{er} janvier 2016.

Ces compétences intègrent notamment la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » visée par l'article L5216-5-II du CGCT.

En application de l'article L5216-7 du CGCT, renvoyant aux dispositions de l'article L5216-5 du même code, l'extension des compétences de CAP Excellence vaut retrait du SYVADE, à compter du 1^{er} janvier 2016, des villes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre.

Le SYVADE n'exercera donc plus à compter de cette date, la compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés » sur le territoire de ces communes.

Afin d'assurer la continuité du service public de traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire des villes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre, la Communauté, désormais compétente, entend confier au SYVADE la réalisation, sur son territoire, des prestations de traitement des déchets ménagers et assimilés jusqu'à son adhésion au syndicat.

Elle souhaite également que le dispositif de collecte sélective des emballages ménagers en apport volontaire mis en place pour ses collectivités membres continue à être assuré par le syndicat en 2016.

Considérant le projet du transfert des compétences Environnement et Cadre de Vie présenté à la Commission Finances le 1^{er} décembre 2015 et à la Commission Transferts de compétences le 22 décembre 2015;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public de gestion des déchets jusqu'à l'adhésion de la Communauté au SYVADE;

Après en avoir délibéré;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1- D'autoriser le Président à signer des conventions de gestion avec le SYVADE pour le traitement des déchets et la collecte sélective des emballages ménagers en apport volontaire des villes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre.

ARTICLE 2- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

ARTICLE 3- De donner tous pouvoirs au Président pour mener cette affaire à son terme.

ARTICLE 4- De donner pouvoirs au Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 5- Le Président, le Directeur Général, le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Président du Syvade ainsi qu'à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme



Pointe-à-Pitre, le 06 JAN. 2016

Le Président

Éric JALTON

- Délibération transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Pointe-à-Pitre, le 07 JAN. 2016
- Délibération transmise au Député-Maire de la ville des Abymes, le 07 JAN. 2016
- Délibération transmise au Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 07 JAN. 2016
- Délibération transmise au Maire de la ville de Baie-Mahault, le 07 JAN. 2016
- Délibération transmise à Monsieur le Président du Syvade, le 07 JAN. 2016
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public, le 07 JAN. 2016



